

Date d'affichage :
19 décembre 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Michel CHAPUIS présent jusqu'à la question n° 68 puis a donné procuration à Madame Corinne GONÇALVES, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Gerard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Gérard CONVERT, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Madame Christine NOTON, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Geneviève PIGER, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur DOMINIQUE TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Thierry LANARET

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marie BADIOU à Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BERARD, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Laurent MIRMAND, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Madame Catherine CHALAYE à Madame Huguette PORTAL, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Nadine HERITIER BRANCO à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Maryse POURRAT à Madame Marie-Louise VINCENT, Madame Christine THIVAT à Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Maurice VALENTIN à Monsieur Jean-Paul BRINGER

Absent(e)s :

Monsieur René BERTHON, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Gérard CHAPELLE, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FORESTIER présent à partir de la question n° 6, Monsieur Alain FOUILLIT, Monsieur Albert HERITIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur Pierre PAILLER présent à partir de la question n° 16, Monsieur Pierre ROBERT présent à partir de la question n° 6, Monsieur André ROCHE

Secrétaire de séance : Thierry MOURGUES

La séance a été levée à : 21h30

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Thierry MOURGUES pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 8 OCTOBRE 2019

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 8 octobre 2019.

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 SERVICE DE STATIONNEMENT VÉLOS ET DE LOCATION DE VÉLOS : MODIFICATION DES CGAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la modification comme suit des articles 5-I des CGAU des services de location et de stationnement vélo « Vélo-en-Velay » afin que le service puisse continuer à fonctionner en cas de défaillance du système informatique : « De manière générale, l'utilisateur s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis du service pendant toute la durée du contrat. La Communauté d'agglomération n'accepte que le paiement par carte bancaire sur le portail citoyen ou par chèque en agence pour la souscription au service».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 APPEL À PROJETS VÉLOS ET TERRITOIRES : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE le plan de financement actualisé,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de financement de l'ADEME issues de la candidature de la Communauté d'agglomération à l'Appel à Projet Vélos et territoires ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Maguy MASSE

N° 6 SERVICE D'AUTOPARTAGE : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION « AUTO-EN-VELAY »

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE les modifications des articles 6 et 11 des Conditions Générales de Location,
- FIXE les frais de recouvrement amiable en cas de facture impayée à 15 € TTC soit 12 € HT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 CONVENTION ECO-TLC (TEXTILE, LINGE ET CHAUSSURES) POUR LA COLLECTE DES TEXTILES : RENOUELEMENT

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'éco-organisme TLC, la convention et les documents afférents à la collecte des TLC (Textiles, Linge et Chaussures).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ : SIGNATURE DU CONTRAT 2019-2023

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Eco-mobilier, le contrat territorial pour le mobilier usagé 2019-2023 et tout document afférent à ce contrat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 PRÊT DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX AUX USAGERS : MODIFICATION DE TARIFS DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE la grille tarifaire relative aux réparations et/ou au changement du broyeur thermique CARAVAGGI TRX 50S.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services pour l'année 2020 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages d'eau potable des communes concernées (Bains, Ceyszac, Chaspuzac, Le Vernet, Loudes, Saint-Jean de Nay, Saint-Vidal, Saint-Privat d'Allier, Vazeilles Limandre, Vergezac) nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable par la CAPEV ,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectif des communes concernées (Bains, Ceyszac, Chaspuzac, Le Vernet, Loudes, Saint-Jean de Nay, Saint-Vidal, Saint-Privat d'allier, Vazeilles Limandre, Vergezac) nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la CAPEV,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHADRAC

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac sur le site actuel,
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Département et de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- CHARGE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de lancer l'appel d'offre,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché,
- DÉCIDE que les montants financiers correspondants seront pris sur le budget annexe assainissement de la DEA.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT SABAROT-WASSNER, SITE DE CHASPUZAC

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les termes de la convention spéciale de déversement avec l'entreprise SABAROT WASSNER (ZA la Combe à Chaspuzac),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020, et les tarifs des prestations 2020 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement et participation financement assainissement collectif) pour les 34 communes suivantes :

Aiguilhe, Allègre, Bains, Blanzac, Brives-Charensac, Bonneval, Borne, Ceyszac, Chadrac, Chaspuzac, Cistrières, Connagles, Espaly-Saint-Marcel, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Laval sur Doulon, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Lissac, Loudes, Malvières, Monistrol d'Allier, Polignac, Saint Geneys Près Saint Paulien, Saint-Jean-De-Nay, Saint Paulien, Saint Prejet d'Allier, Saint-Privat d'Allier, Saint Vidal, Sanssac l'Église, Vals Près-le-Puy, Vazeilles-Limandre et Vergezac et Vernassal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : STATUTS DU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY (SGEV) AU 1ER JANVIER 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- SE PRONONCE contre le projet de modification des statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV),
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 85

Contre : 3

Georges ASSEZAT Eric DUNIS Cécile GALLIEN

N° 17 COMMUNE DE SAINT-PRIVAT D'ALLIER : RÉGULARISATION FONCIÈRE PARCELLES AM 415 ET AM 417

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE l'acquisition auprès du Département de la Haute-Loire, des parcelles cadastrées AM n°415 et AM n°417 d'une superficie totale de 56 m²,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 93 €, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 12 juillet 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 RAVINE DU RIOU - COMMUNE DE CHASPINHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BROUSS'ÂNE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Madame MALFRAIT Virginie et de Monsieur FAURE Brice, ou à toute personne physique ou morale agissant pour leur compte, d'un tènement foncier composé des parcelles AH390, AH206, AH207, AH389, et AH 218 d'une surface totale de 15 688m² sur la commune de Chaspinhac,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 4 500 €, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient a suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 ESPALY SAINT-MARCEL : CESSIION DE LA PARCELLE AP N° 304 À LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de la commune d'Espaly Saint-Marcel, de la parcelle cadastrée AP n° 304 d'une superficie de 275 m²,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 500 €, prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 8 avril 2019 frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE SOVETRA

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur CORNILLON, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 5 869 m² sur la zone d'activités des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 85 100,50 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 21 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE VELAY
PRECISION**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur JOURDAIN, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 1 200 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 54 000 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 22 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MULTI
BÂTIMENTS DU VELAY**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur HAMICH, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 855 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 38 475 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE LE PUY-EN-VELAY / JEUNE LOIRE : SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE les termes du projet de contrat du Territoire d'Industrie Le Puy-en-Velay / Jeune Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 SCHÉMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES : APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le Schéma d'Accueil des Entreprises de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

**N° 25 EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU : VALIDATION D'UN AVENANT À LA
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT CONFIEE À LA SPL ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION
AVEC LE DÉPARTEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le programme d'ensemble d'aménagement de la ZA de Bleu incluant la réalisation d'un carrefour dénivelé et d'une voirie communautaire,
- APPROUVE la convention relative à l'aménagement du carrefour d'accès à la ZA de Bleu sur la commune de Polignac,
- APPROUVE l'avenant à la concession d'aménagement confiée à la SPL du Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ces travaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 CITÉ NUMÉRIQUE DU PENSIO : ADHÉSION À UNE ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- DÉCIDE d'adhérer à l'association de préfiguration du pôle digital du Puy-en-Velay,
- APPROUVE le projet de statuts,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 FAB LAB : ADOPTION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT UNIVERSITÉ D'Auvergne/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne en vue de la coopération nécessaire au maintien de l'activité du fablab,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 SUIVI DES DÉPLOIEMENTS DE RÉSEAUX FTTH EN "ZONES CONCERTÉES" D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN DEHORS DES ZONES TRÈS DENSES, PÉRIMÈTRE AUVERGNE : AVENANT À LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- APPROUVE les termes du projet d'avenant à la convention sur le suivi des déploiements de réseaux FttH en « zones concertées » d'aménagement numérique en dehors des zones très denses,
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 PROGRAMME ENTREPRENEURIAT : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISES "AGGLO REPRISE"

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE la mise en œuvre du Dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises « Agglo Reprise », dans le cadre du programme « entrepreneuriat dans les territoires fragiles »,
- ADOPTE le règlement d'intervention du dispositif,
- AUTORISE Monsieur le Président, par délégation, à instruire les dossiers de demande d'aide et à décider de l'octroi ou non des aides, par arrêté, après consultation du comité des porteurs de projet dans la limite des enveloppes financières consacrées au dispositif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE : AVIS SUR LES PROJETS D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RELATIFS AUX DÉROGATIONS ACCORDÉES PAR LES MAIRES

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- FIXE à 5 le nombre maximum de dérogations au repos dominical pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE CRÉDITS AVEC LA COMMUNE VOREY-SUR-ARZON ET L'EPF SMAF AUVERGNE

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- DÉCIDE de résilier la convention initiale de délégation de crédits et l'avenant n° 1 entre la Commune de Vorey-sur-Arzon et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de délégation de crédits entre la commune de Vorey-sur-Arzon, l'EPF SMAF et la Communauté d'agglomération concernant l'acquisition du local commercial en vue du re-versement de la subvention FISAC, dans le cadre de l'opération collective en milieu rural à l'échelle de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de délégation de crédits entre la commune de Vorey-sur-Arzon et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay concernant l'installation d'une borne électrique en vue du re-versement de la subvention FISAC, dans le cadre de l'opération collective en milieu rural à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 POLITIQUE DE L'HABITAT : MODIFICATION 1 DU RÈGLEMENT FINANCIER POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT 2019-2025

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE les modifications apportées au règlement financier pour le logement et l'hébergement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 RAPPORT D'ACTIVITÉ SPL DU VELAY : COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la SPL du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 34 SEML DU VELAY : CONSTATATION NOUVELLE VALEUR DU CAPITAL SOCIAL,
TRANSFORMATION DE L'APPORT EN COMPTE COURANT EN AUGMENTATION DE CAPITAL, ET
MODALITÉS**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la réduction de valeur de l'action de la société SEML du Velay de 1 € à 0,6 €, et de la nouvelle valeur du capital social d'un montant de 135 000 €,
- CONDITIONNE cet apurement des pertes à la confirmation de l'augmentation de capital proposée par le Conseil d'Administration de la société,
- CONFIRME la transformation de l'apport en compte courant d'une valeur de 172 000 € en parts au nouveau capital social, correspondant à 286 666 actions d'une valeur de 0,60 €,
- PREND ACTE de la nouvelle rédaction projetée des statuts de la société,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 RAPPORT D'ACTIVITÉ SEML DU VELAY : COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PRENDRE ACTE de la communication de ce rapport d'activité de la SEML du Velay pour l'exercice 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 ABATTOIR : TARIFS 2020

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

- FIXE les redevances par famille d'usagers et de prestations à compter du 1^{er} janvier 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 37 PROJET DE TERRITOIRE - ACTION 96 "CIRCUIT RANDONNÉE LE PUY-LA CHAISE DIEU" :
PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- APPROUVE le plan de financement définitif de l'opération sachant que la structure assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay et de Lafayette au titre du programme LEADER.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- ACCEPTE l'attribution de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes à la Communauté d'agglomération au titre de la programmation du Pays d'art et d'histoire,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION-CADRE AVEC L'UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE la convention-cadre sus-visée, établie entre la Communauté d'agglomération et l'Université Clermont-Auvergne,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention-cadre sus-visée ainsi que tous les actes afférents à cette convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 MUSÉE CROZATIER : EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2020

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- CONFIRME le programme des expositions temporaires 2020 du musée Crozatier,
- VALIDE les budgets prévisionnels avec inscription des crédits au budget primitif 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ces expositions,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil régional, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes), et du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 PARTENARIAT AVEC LA MPT DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES : SIGNATURE DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2019/2020

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe financière présentée par l'association Maison Pour Tous pour le fonctionnement du Département de musiques actuelles amplifiées « Triton » pour un montant de 51 960 € pour l'année scolaire 2019/2020,
- INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de fonctionnement 2020 du Conservatoire à Rayonnement Départemental Compte 6228 - 250 - 3113.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE D'AIDE AUX COMPÉTITIONS DES ÉQUIPES DE SPORT COLLECTIF ÉVOLUANT AU NIVEAU RÉGIONAL, SAISON 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE aux équipes de sports collectifs évoluant au niveau Régional, une aide aux compétitions pour la saison sportive 2018/2019 selon le tableau figurant ci-dessous :

CLUBS	DISCIPLINES	SUBVENTIONS
FC ESPALY	Football	1 285,71 €
RC BRIVES	Rugby	1 285,71 €
HOPC	Handball	1 285,71 €
HBC LOUDES	Handball	1 285,71 €
SAUVETEURS BRIVOIS	Football	1 285,71 €
BASKET CLUB St PAULIEN	Basket Ball	1 285,71 €
US BLAVOZY	Football	1 285,71 €
AS CHADRAC	Football	1 285,71 €
VELAY FOOTBALL CLUB	Football	1 285,71 €
TRIATHLON	Triathlon	1 285,71 €
VOLLEY OLYMPIQUE DU PUY	Volley	1 285,71 €
AS LOUDES	Football	1 285,71 €
AS EMBLAVEZ VOREY	Football	1 285,71 €
ENTENTE BLAVOZY ST GERMAIN	Football	1 285,71 €
TOTAL		18 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX CLUBS SPORTIFS : ECOLE DE FOOTBALL DU CLUB DE L'ARZON, GROUPEMENT EMBLAVEZ JEUNES, JUDO PORTES D'AUVERGNE, TENNIS CLUB PORTES D'AUVERGNE

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle, aux clubs désignés ci-après :

	Activité	Commune siège	Subvention exceptionnelle 2019
École de foot Craponne	Football	Craponne	7 200,00 €
Groupeement Emblavez Jeunes	Football	Lavoûte-sur-Loire	5 292,00 €
Judo Club Portes d'Auvergne	Judo	St Paulien	3 240,00 €
Tennis Club Portes d'Auvergne	Tennis	St Paulien	3 600,00 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 AIDE AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DES CLUBS SPORTIFS DE L'AGGLOMÉRATION : SUBVENTION AU CLUB SAINT-GERMAIN BLAVOZY HANDBALL

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE au club «Saint-Germain Blavozy Handball» une subvention de 4 000 € pour la participation de son équipe féminine de moins de 18 ans au Championnat de France de Handball, saison 2018/2019,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et articles correspondants, par décision modificative du budget primitif 2019 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES - CONVENTIONS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS : AVENANTS DE PROLONGATION

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE les avenants aux conventions de versement des subventions aux multi-accueils et aux micro-crèches associatifs situés sur le territoire de la CAPEV.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 CRÈCHE D'ENTREPRISE HÔPITAL EMILE ROUX : PROLONGATION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE TROIS BERCEAUX

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE la prolongation de la convention avec l'hôpital Émile Roux pour l'année 2020 avec une reconduction express d'un an renouvelable pour l'achat de 3 berceaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 DISPOSITIF RELAIS (RÉSEAU ÉDUCATIF HAUTE-LOIRE D'AIDE À L'INSERTION SCOLAIRE) : RENOUELEMENT DE LA SUBVENTION ET FINANCEMENT.

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- ATTRIBUE un financement de 3 000 € annuel au dispositif RELAIS rattaché au collège Jules Vallès,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat au titre du dispositif RELAIS.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 CLAS 2019 : SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- VALIDE la nature et le montant des subventions CLAS 2019 du Contrat de Ville pour un montant de 8 690, 00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 17.5/35 et 3 postes à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 20/35 et 3 postes à temps non complet 28/35,
 - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet 30/35 et 1 poste à temps non complet 33/35,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 28/35,
 - 4 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 2 postes d'agent social principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'attaché hors classe à temps complet,
 - 1 poste d'attaché principal du patrimoine à temps complet,
 - 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'éducateur principal de 2ème classe des APS à temps complet,
 - 1 poste d'ingénieur général à temps complet,
 - 2 postes d'ingénieur principal à temps complet,
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 24.5/35,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,

- 1 poste à l'abattoir communautaire d'ouvrier employé niveau IV.

- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste « Mission numérique/E-administration », dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Cécile GALLIEN

N° 50 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 51 PROJETS DE SERVICES : VALIDATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- VALIDE les projets d'organisation des services suivants pour une application au 1er janvier 2020 :
 - Petite Enfance,
 - Patrimoine.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 52 DIRECTEUR RÉGIE "TRANSPORTS"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- NOMME Madame Laure PLANCHET, Directrice de la régie «Transports»,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 53 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadre suivants et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :

1.Lot n° 1 :

- groupement SOVETRA/ BROCC, ZI les Fangeas – 43370 Solignac sur Loire,

2.Lot n° 2 :

- groupement SOVETRA/ BROCC, ZI les Fangeas – 43370 Solignac sur Loire,

- groupement COLAS/ODTP/STPPV, Le Collet – 43000 Polignac,

- EUROVIA DALA, ZI Les Baraques – 43370 Cussac sur Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS À CHASPUZAC : DÉSIGNATION DU JURY

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉSIGNE en complément des membres de la Commission d'Appel d'Offres, en qualité de membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une usine de production de champignons :

- membres qualifiés :

Mme Séverine PILLET (architecte au sein de la communauté d'agglomération),

Mme Annie PEZZIARDI (architecte au sein de la SPL du Velay),

Mme Sylvie SOULAS (architecte proposé par l'Ordre des Architectes),

Mr Franck OLIVIERO (architecte proposé par l'Ordre des Architectes),

- personnalités ayant un intérêt particulier :

Mr Benoît ROZE (futur utilisateur),

Mr Michel JOUBERT (Maire de Chaspuzac).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 TRI ET CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE : AVENANT N°2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer un avenant n° 2 abaissant le prix de rachat du papier à zéro euro la tonne pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 GESTION DES 4 DÉCHETTERIES LOT 2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS CLASSIQUES : AVENANT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer un avenant n° 1 au marché n° 16099 abaissant le prix de rachat du papier et du carton à zéro euro la tonne pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 57 EPAGE LOIRE-LIGNON : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION,
DÉSIGNATION DE SES REPRÉSENTANTS, TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "ANIMATION" DE LA
GEMAPI, DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE GEMA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADHÈRE au futur EPAGE Loire-Lignon à compter du 1^{er} janvier 2020,
- DÉSIGNE à l'unanimité les délégués suivants pour siéger au Conseil Syndical de l'EPAGE Loire-Lignon :
 - titulaire : Monsieur Georges ASSEZAT
 - suppléant : Monsieur Jérôme BAY

 - titulaire : Monsieur Jean-Paul BRINGER
 - suppléant : Monsieur Franck PAILLON

 - titulaire : Madame Laëtitia CORNU
 - suppléant : Monsieur Jean-Benoît GIRODET

 - titulaire : Monsieur Adrien DEFIX
 - suppléant : Monsieur Michel FORESTIER

 - titulaire : Monsieur Michel FILERE
 - suppléant : Monsieur Alain DELAYGUES

 - titulaire : Monsieur Roland GOBET
 - suppléant : Monsieur Gérard GROS

 - titulaire : Monsieur Michel ROUSSEL
 - suppléant : Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX
- APPROUVE les statuts du futur EPAGE Loire-Lignon,
- ACCEPTE le mode de partenariat choisi entre la Communauté d'agglomération et le Futur EPAGE Loire-Lignon :
 - 1- le transfert de « de l'animation et de la concertation des contrats territoriaux issus de l'item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, au futur EPAGE LOIRE LIGNON et ce, dès l'arrêté de labellisation,
 - 2- la délégation de compétence au future EPAGE Loire Lignon pour les missions relevant de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques dite « GEMA » inscrits aux items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et ce, dès l'arrêté de création dudit EPAGE,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier,
- APPROUVE le principe de la convention de délégation de compétence dont les modalités vous seront présentées lors d'un prochain Conseil communautaire,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Haute Loire de prendre un arrêté préfectoral actant les transferts susvisés, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 58 P.N.R LIVRADOIS-FOREZ : VALIDATION DU PROGRAMME DU CONTRAT VERT ET BLEU,
ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DÉSIGNATION DES 2
REPRÉSENTANTS À LA FORMATION GRAND CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le projet de Contrat VERT et BLEU du Parc Livradois-Forez pour la période 2020 - 2025,

- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération dans la réalisation du programme d'actions,
- DÉSIGNE deux représentants pour siéger à la formation Grand cycle de l'Eau :
 - Corinne GONÇALVES
 - Jean-Benoît GIRODET
- AUTORISE la signature de tout acte afférent à cette affaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 CONTRAT VERT ET BLEU "DEVÈS, MÉZENC ET GERBIER" : VALIDATION DE LA PARTICIPATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la participation de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre des compétences facultatives de l'EPAGE Loire-Lignon, à la mise en œuvre et au suivi du contrat VERT et BLEU « Devès, Mézenc, Gerbier » au 1^{er} janvier 2020,
- DÉSIGNE Monsieur Georges ASSEZAT comme représentant de la Communauté d'agglomération pour siéger au comité de pilotage du Contrat VERT et BLEU « Devès, Mézenc, Gerbier »,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération et signer le contrat VERT et BLEU « Devès, Mézenc, Gerbier ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'Auvergne : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPÉRATION 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président a signé la convention de coopération 2020 avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 SOUTIEN À LA COMMUNE SINISTRÉE DU TEIL EN ARDÈCHE : AIDE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- OCTROIE une aide financière immédiate et exceptionnelle de 10 000 € aux populations sinistrées de la commune du Teil qui sera versée à la commune du Teil dans le cadre de l'opération « Solidarité séisme le Teil ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 62 CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015-2020 : VALIDATION DE L'AVENANT À LA
CONVENTION DÉPARTEMENTALE RÉVISÉE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE l'avenant à la convention départementale révisée du volet infra régional du CPER 2015-2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention départementale révisée du volet territorial infra régional du CPER 2015-2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 63 CONVENTION TRIPARTITE - FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER CONSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DENTELLE DU PUY-EN-VELAY PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention tripartite entre la Communauté d'agglomération, le Département et l'Atelier Conservatoire National de la Dentelle,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 64 PUY DE LUMIÈRES – SAISON 1 – MISE EN LUMIÈRE AUDIO-VISUELLE DES MONUMENTS
EMBLÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le plan de financement modificatif relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 65 CRÉATION D'UN SKATE PARK : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ACCEPTE le principe de création d'un skate parc tel que présenté ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 ABATTOIR COMMUNAUTAIRE - MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la réalisation du projet décrit précédemment,
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 RÉALISATION D'UN PARKING-RELAIS AVENUES FOCH/DUNANT - DEMANDES DE FINANCEMENTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la réalisation du projet de création du parking-relais avenues Foch/Dunant,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté dans la délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Union Européenne au titre de l'axe 8 du FEDER et de l'État.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation du dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 68 CENTRE DE LOISIRS D'ALLÈGRE : RÉGULARISATION DE LA SUBVENTION POUR LA GESTION 2018

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le versement d'un montant de 37 585,15 € à l'association Ville Auvergne, correspondant au solde de la subvention pour 2018,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2020 : AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AVANT ADOPTION DU BUDGET

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2019. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du budget principal 2019 telle que décrite ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 2 055 400 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 72 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
(R.T.C.A.) : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2019 de la Régie des Transports de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (R.T.C.A.) telle que décrite ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget « Abattoir communautaire » 2019 telle que décrite ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 74 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
2020**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, à liquider au titre de l'exercice 2020 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :
- Budget Eau : 884 000,00 €,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 75 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 100 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 COMMISSIONS LOCALES D'EVALUATIONS DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DES 16 OCTOBRE, 19 DÉCEMBRE 2018, ET 4 SEPTEMBRE 2019 : MODIFICATIONS DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le montant des attributions de compensation des communes selon le tableau ci-dessous, pour tenir compte des rapports de la CLECT des 16 octobre, 19 décembre 2018, et 4 septembre 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ALLIER : TRANSFERT DES ITEMS 2° ET 12° DE LA GEMAPI ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉSIGNE à l'unanimité les délégués suivants pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier :

Titulaire : Jean-Paul BRINGER
Suppléant : Jean-Paul BERARD

Titulaire : Pierre COUPELON
Suppléant : Jean-Claude MOREL

- ACCEPTE le mode de partenariat choisi entre la Communauté d'agglomération et le futur Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier :

1- le transfert de « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou plan d'eau. » qu'est l'item 2° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, au futur Syndicat mixte d'aménagement de l'Allier et ce, dès l'arrêté de création dudit syndicat,

2- le transfert de « de l'animation et de la concertation » des contrats territoriaux issus de l'item 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, au futur Syndicat mixte d'aménagement de l'Allier et ce, dès l'arrêté de création dudit syndicat.

- DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Haute Loire de prendre un arrêté préfectoral actant les transferts susvisés, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2019 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT